



Vendée Territoire Connecté (VTC) – Réseau LoRa Centrale d’Achat et Coopération Public - Public 13 Décembre 2023



SOMMAIRE

01

Rappel du Projet

02

Services proposés et Architecture du Marché

03

Centrale d'Achat

04

Dates Clefs





Été 2022 : Réalisation d'une **enquête « Objets Connectés »** démontrant un **intérêt certain** des collectivités pour le déploiement d'un **réseau d'objets connectés** et mettant en exergue un certain nombre de **thématiques phares** à adresser.

Septembre 2022 : **Validation** par le **COPIL VTC** et le **Conseil d'Administration (CA) de Vendée Numérique (VN)** du **lancement de la procédure LoRa** et de la **répartition financière** suivante :

- Les **Investissements** seront portés par **VN** en intégralité ;
- Les **Charges de Fonctionnement** seront **réparties** entre les **usagers** du réseau très bas débit ;
- La fourniture et la pose des **Capteurs** seront à la charge des **usagers** du réseau très bas débit.

Février 2023 : **Décision** du CA de VN de lancer un **Accord Cadre Mixte de travaux** visant au déploiement d'un réseau Très Bas Débit à l'échelle départementale.

01 – Rappel du Projet



La **Procédure** Restreinte a **démarré** en **Février 2023**

Phase Candidature : Février – Juin 2023

Phase Offre :

- Publication du DCE : Juin 2023
- Réception des Offres Initiales : 30 Octobre 2023
- Phase de Négociations : Novembre 2023 – Mars 2024

Le DCE comprend une phase de construction, exploitation du réseau ainsi qu'une phase de catalogue de capteurs.

Attribution prévue en Avril 2024

Vendée Numérique s'est **constitué Centrale d'Achat** suite à la Validation du Conseil d'Administration du 01 Décembre 23 au service des Collectivités Vendéennes.



Le projet vise au **développement de cas d'usages répondant aux besoins des acteurs publics Vendéens.**

Trois typologies de cas d'usages sont inscrits :

1. Les cas **d'usages identifiés**, dont le **potentiel** est **connu**, portés par les acteurs départementaux (*SYDEV, TRIVALIS et ses adhérents, Vendée Eau, Vendée Numérique*) :

Les candidats à l'appel d'offres doivent apporter une réponse précise répondant aux besoins exprimés.

2. Les cas **d'usages Identifiés** dont le **potentiel n'est pas déterminé** (*arrosage automatique, dépôts sauvages de déchets etc...*) ;

Les candidats doivent proposer des solutions (capteurs associés).

3. Les **cas d'usages non identifiés**.

Les candidats doivent proposer des cas d'usages, les solutions et capteurs associés.

L'ensemble des cas d'usages est proposé dans un catalogue de cas d'usages par le futur Titulaire du marché LoRa.



La Centrale d'Achat permettra aux Acteurs Publics Vendéens d'accéder à :

➤ Un **Service de Capteurs** d'étude, de fourniture et de pose de capteurs.

Ce service pourra être **souscrit** au travers soit :

- i. De la **Centrale d'Achat** proposée par Vendée Numérique
- ii. De **marchés** gérés par les Acteurs publics.



Centrale d'Achat

A laquelle pourront adhérer l'ensemble des acteurs publics Vendéens



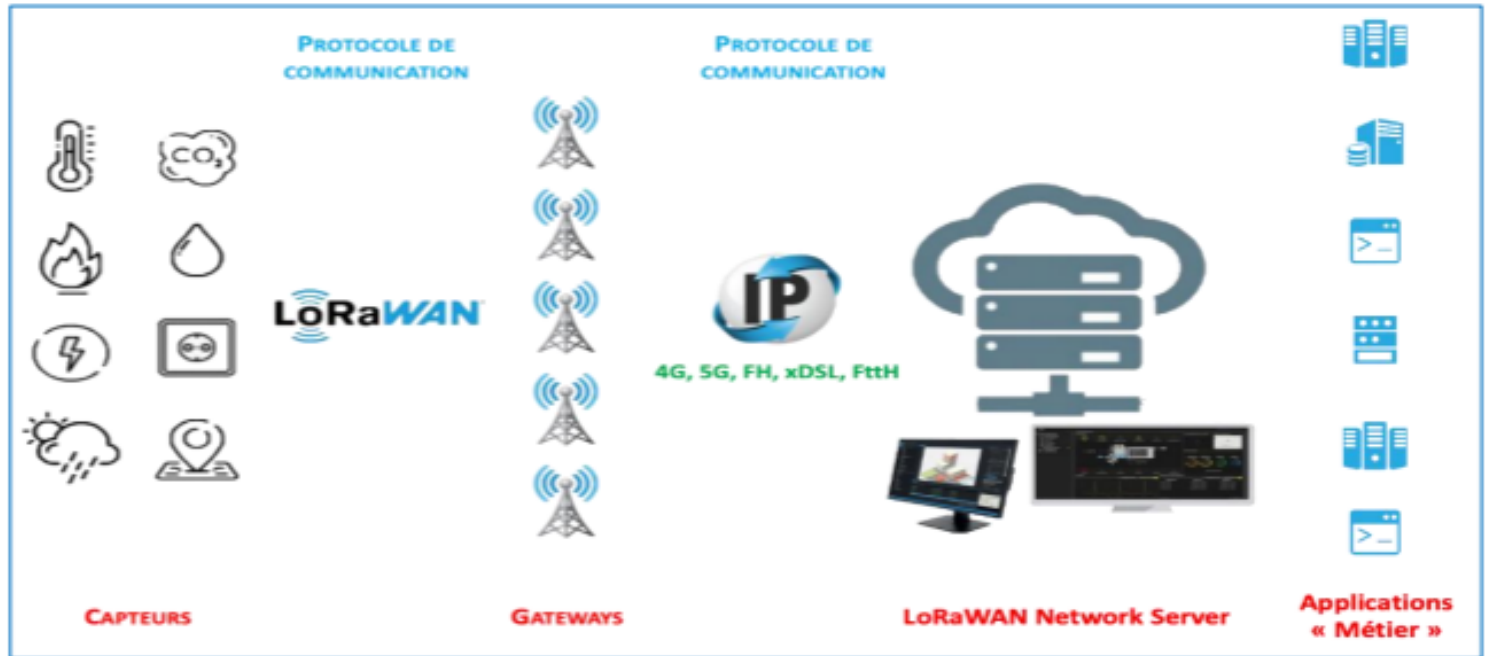
Marché LoRa

Bons de Commande

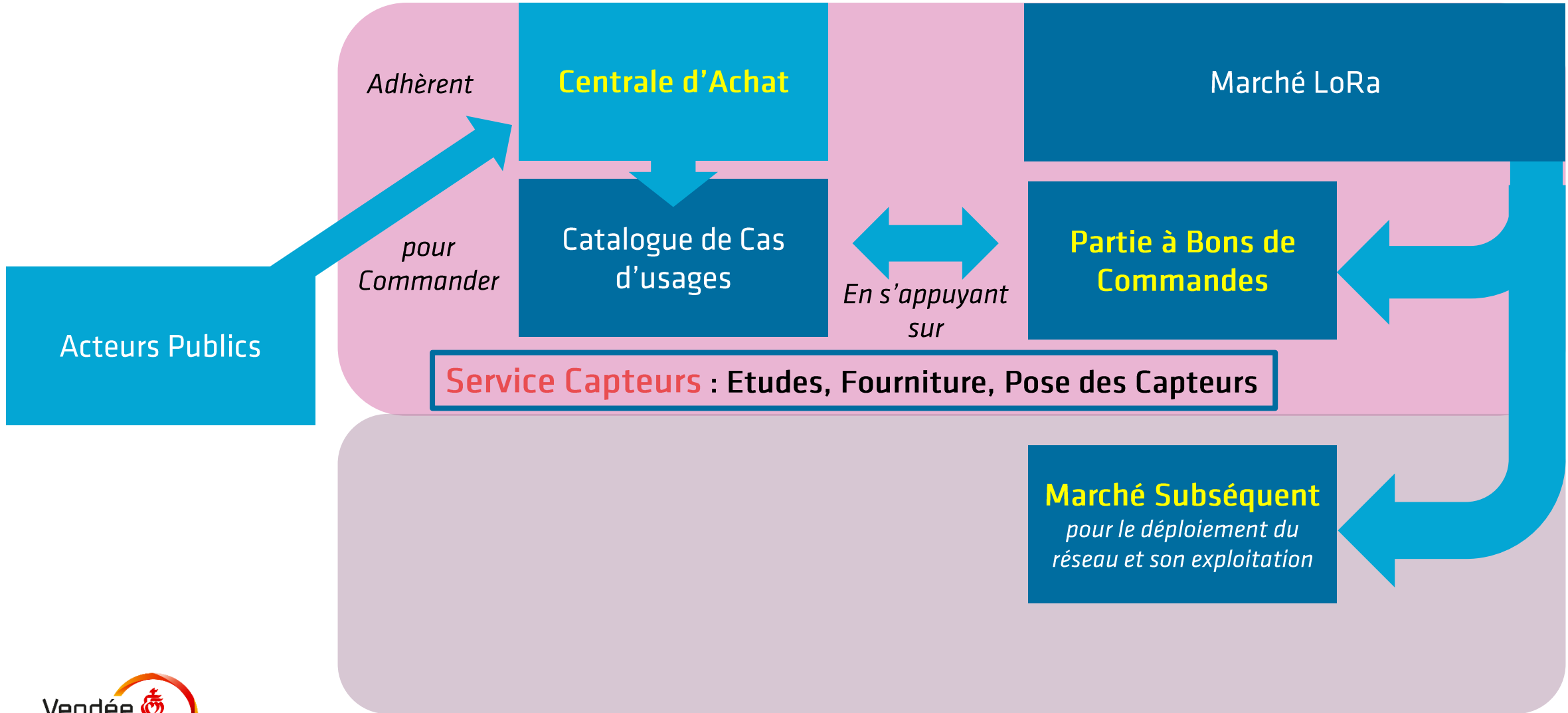
Pour les études / la fourniture / la pose de capteur

Marché sur performance

Etudes / Déploiement / Exploitation / Maintenance



02 - Services proposés et Architecture du Marché





A quoi cela sert ?

Le futur Titulaire adressera un **catalogue de cas d'usages** (*études, fourniture, pose et intégration des capteurs dans le réseau LoRa*). Ces prestations pourront être décomposées (*intégration uniquement par exemple*).



Les Syndicats départementaux pourront vous accompagner sur les cas d'usages liés à leurs expertises respectives.

Cela vous garantit :

- Une **solution technique qui fonctionne** (*compatibilité assurée capteurs – réseau*)
- Des **tarifs attractifs** ;
- Un **accompagnement par des experts** (*métiers et réseau notamment*).



Comment cela fonctionne ?

Après adhésion à la Centrale d'Achat et Attribution du Marché :

Vous avez identifié un besoin ?

Vous envoyez votre demande à Vendée Numérique

Vous n'avez pas identifié de besoin ?

Des Afterworks et des Réunions d'informations seront organisés par thématiques et territoire pour vous présenter les cas d'usages que vous pouvez mettre en œuvre et leurs intérêts.

Le modèle de Convention d'adhésion est annexé au présent document.

CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE

Entre :
Le Groupement d'intérêt public Vendée Numérique, dont le siège est situé 40, Rue Marcel-Foch -
85022 LA ROCHE-SUR-YON, inscrit au SIREN sous le n° 150 018 558, représenté par Philippe
COURBONNIERE, dûment habilité à signer la présente convention.

et après discussion « la Centrale d'achat »
« Contrat ».

Et :

« A COMPLETER avec le nom de l'entité dont le siège est situé (A COMPLETER avec adresse),
représentée par (A COMPLETER avec nom du représentant), dûment habilité à signer la présente
convention (A COMPLETER avec décision de délégation) »
« après discussion » acheteur « ou » l'adhésion «
« avant ».



Comment adhérer ?

Il est nécessaire d'adhérer à la Centrale d'Achat en amont de l'attribution de l'Accord Cadre : **Avant Avril 2024** (un modèle de délibération vous est proposé).

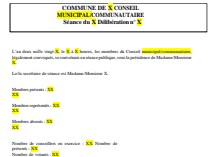
Aucune adhésion ne sera possible après l'attribution du marché.



Cette adhésion ne vous engage ni à commander des capteurs ni à payer quoique ce soit.

L'adhésion à la Centrale d'Achat est gratuite et elle le restera.

L'adhésion vous permettra dans les 12 ans à venir de profiter du catalogue de cas d'usages.

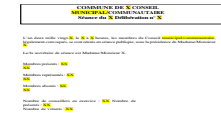


Que se passe-t-il si je n'adhère pas ?

Vous pourrez toujours **bénéficier du Service de Connectivité au réseau LoRa**. Cependant, la fourniture et la pose des **capteurs** seront à réaliser au travers d'un marché public dont **vous serez maître d'ouvrage**.

L'intégration sur le réseau LoRa des capteurs devra être validée en amont pour le futur titulaire du marché LoRa.

Pour cela, les **spécifications techniques vous seront fournies**, après notification du marché (Avril 2024).



CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE VENDEE NUMERIQUE

La Convention d'Adhésion à la Centrale d'Achat de Vendée Numérique, dont le siège est situé 40, Rue Maréchal Foch - 85100 LA ROCHE-SUR-FON, soumise au SIREN sous le N° 534 016 504, représentée par Philippe GUERIN, Maire, délégué légal et signataire autorisé.

Elle a été élaborée en vertu de la Loi n° 2015-992 du 7 août 2015 relative à la République Numérique et de la Loi n° 2016-1024 du 16 juillet 2016 relative à la croissance et à l'activité de l'économie numérique (Loi « France Num »).

Rappel des Dates clefs :

- Attribution de l'Accord Cadre Mixte de Travaux : **Avril 2024**
- **Adhésion** à la Centrale d'Achat portée par Vendée Numérique pour profiter du Service Capteurs : **Avant le 29 mars 2024** [Convention d'adhésion + Modèle de Délibération sont annexés]
- *Présentation des modalités d'accès au réseau très bas débit aux acteurs publics : Fin S1 2024*

Merci de votre
attention



Maxime DELPLANQUE
Chef de projet « Vendée Territoire Connecté »
mél. maxime.delplanque@vendeenumerique.fr
Site internet : www.vendeenumerique.fr

Tél. 02 51 44 20 47 - Mobile : 06 75 87 12 68

